



Communiqué - mai 2016

Projet de loi “Égalité et citoyenneté” : **Une loi qui va dans le bon sens mais qui ne donne pas suffisamment de moyens à ses ambitions**

Suite aux événements de 2015, le gouvernement a voulu renforcer sa capacité à lutter contre les fractures qui touchent la société française. Une large partie de ces mesures, issues des comités interministériels, touche à la Politique de la ville et devrait aujourd’hui venir la renforcer.

À l’heure où les acteurs locaux et nationaux de la Politique de la ville mettent en œuvre la réforme de 2014 avec les nouveaux contrats de ville, l’IRDSU souhaite apporter sa contribution afin que ces mesures s’adaptent non seulement aux besoins de nos concitoyens touchés par les inégalités mais aussi aux politiques déjà engagées.

L’IRDSU porte une attention particulière aux réformes qui visent l’amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. **Le projet de loi “Égalité et Citoyenneté” s’inscrit de manière cohérente et louable dans la continuité des lois qui ont été produites jusqu’à aujourd’hui et apparaît comme un complément de l’arsenal législatif existant. Cependant son contenu n’engage pas les moyens nécessaires à une nouvelle dynamique, au risque de se transformer en une déclaration de bonnes intentions ou en une accumulation de dispositifs inefficaces.**

Notre première interrogation porte sur les moyens financiers et humains qui pourraient donner à cette loi une chance de transformer la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale et territoriale.

Nous nous interrogeons aussi sur le peu de référence au contrat de ville. Le “saut qualitatif” qui s’impose à la Politique de la ville et qui est engagé dans les nouvelles contractualisations doit impérativement passer par la mobilisation des moyens de droit commun, la mise en œuvre d’une démarche intégrée et la lutte contre les discriminations. La loi “Égalité et Citoyenneté”, qui s’appuie sur des mesures en matière de logement, d’engagement et de lutte contre les inégalités doit ainsi s’appuyer sur les démarches déjà en cours.

Sur le Titre 1 : "Citoyenneté et émancipation des jeunes"

L'expérience de la citoyenneté par les jeunes est importante dans leur parcours, même si les conditions de leur insertion sont d'abord l'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé... C'est en effet parce que les jeunes auront confiance dans leur avenir qu'ils auront l'envie de s'engager.

Aussi, si la réserve citoyenne et le recours au service civique peuvent concourir à améliorer la situation, ils ne constituent pas des outils suffisants pour pallier l'absence d'accès au droit commun. De plus, pour beaucoup de jeunes le service civique est considéré comme un emploi déguisé et nombre de réservistes s'interrogent sur leur non-sollicitation. Si l'objectif est de créer des dynamiques il ne faut pas sous-estimer le caractère opérationnel des dispositifs, au risque de susciter des déceptions.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place des conseils citoyens, nous avons été confrontés à la question de l'investissement de leurs membres qui mobilisent de leur temps - souvent sous forme de congés - pour participer, avec les pouvoirs publics, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. **Aussi nous pensons qu'il serait intéressant d'envisager un droit à une indemnisation compensatoire à la perte de rémunération pour les habitants qui siègent bénévolement dans les conseils citoyens.**

Enfin, **faire de la Région le chef de file sur la politique de la jeunesse a du sens pour une meilleure coordination et lisibilité.** Ses compétences en termes de développement économique, d'emploi, de formation – notamment la formation professionnelle continue et l'apprentissage – ainsi qu'en matière de transport notamment lui confèrent un rôle incontournable dans les parcours de vie des jeunes.

Sur le Titre 2 : "Mixité sociale et égalité des chances dans l'habitat"

Nous saluons le caractère volontariste du projet de loi. Celle-ci doit permettre de renforcer les outils mobilisables pour une stratégie locale de lutte contre les inégalités. Il faudra s'assurer de la mise en œuvre concrète des nouveaux outils.

Il est toutefois important de **penser les politiques de peuplement dans leur ensemble, sans occulter la question du remplacement des personnes relogées et en permettant leur accompagnement.** La fonction d'accompagnement des quartiers prioritaires, en permettant des solidarités plus directes et horizontales, ne doit pas être minimisée. **L'échelle intercommunale paraît être le bon niveau d'intervention,** même si elle n'est pas une garantie contre les dérives qui peuvent être rencontrées au niveau communal.

La vigilance sur les conditions de gestion du peuplement et la transparence des procédures sont indispensables à la gestion de cette politique sujette à de fortes tensions. Et si la publicité des offres de logement est intéressante en soi, il apparaît plus opérant d'insister **sur la transparence des attributions** avec communication complète des motivations des décisions prises afin de dissiper l'opacité et le sentiment d'injustice souvent vécu par les résidents.

Sur le Titre 3 : “Pour l'égalité réelle”

Le projet de loi entend renforcer la répression des discriminations. C'est une orientation positive et nécessaire mais elle n'est pas suffisante tant le besoin est grand en termes de prévention et de lutte contre les discriminations. Sans information suffisante et sans un accès au droit et à la justice facilité, les sanctions ne pourront pas s'appliquer ; et sans outils de prévention des discriminations accompagnés de moyens pour leur mise en œuvre, le problème ne pourra pas reculer.

Concernant l'apprentissage du français, nous saluons le choix de l'inscrire dans le cadre d'un droit à la formation tout au long de la vie et nous entendons parallèlement exprimer notre inquiétude face au recul, suite à la circulaire du 2 février 2015, du financement des ateliers sociolinguistiques pour les primo-arrivants de plus de 5 ans.

Le projet de loi crée par ailleurs un droit d'interpellation du conseil citoyen qui permet à ce dernier de saisir le Préfet de *"difficultés particulières rencontrées par les habitants sur le territoire"*. Le Préfet est alors en charge d'établir un diagnostic et un plan d'actions qui sont inscrits à l'ordre du jour des assemblées délibérantes des intercommunalités et collectivités signataires du contrat de ville.

Nous sommes surpris de ce dispositif qui, en positionnant le Préfet comme titulaire de la prérogative de réaliser le diagnostic et le plan d'actions, met à mal le caractère partenarial et concerté de la Politique de la ville. Comme avec l'expérimentation des nouveaux Délégués du gouvernement, nous constatons que l'État semblerait vouloir prendre la main sur l'animation de la Politique de la ville alors même que la loi Lamy du 21 février 2014 a, de manière pertinente, permis d'ouvrir la signature des contrats de ville à de nombreux partenaires publics et privés et qu'elle a imposé une représentation des conseils citoyens au sein des instances de pilotage du contrat de ville.

S'il est effectivement important de conforter le conseil citoyen dans sa légitimité à alerter sur les difficultés rencontrées sur le territoire, c'est bien au comité de pilotage composé de l'ensemble des signataires du contrat de ville qu'il convient de se saisir des difficultés et de proposer un diagnostic et des propositions. Il est au surplus impératif de renforcer les moyens des conseils citoyens pour leur permettre de développer une expertise indépendante et de créer les conditions de leur participation réelle aux propositions et choix qui sont faits pour le territoire, à la fois dans le cadre des instances de pilotage du contrat de ville mais aussi dans le cadre d'espaces de travail et de concertation comme les conseils de développement.

En outre, alors que l'État semble vouloir inscrire la participation citoyenne comme un enjeu démocratique de renouvellement de nos politiques publiques, nous proposons que des moyens dédiés, financés par des crédits « de droit commun », puissent être orientés spécifiquement vers l'animation des dispositifs de participation.

Dans la Politique de la ville particulièrement, c'est la démarche partagée et l'engagement de chaque partenaire, des habitants et des acteurs locaux qui permettent de mener efficacement les politiques

de réduction des inégalités sociales, urbaines et territoriales. La personne providentielle ou le dispositif miraculeux n'existent pas.

L'ingénierie pour accompagner ces démarches complexes mobilise des professionnels du développement social urbain qualifiés qui sont des piliers fondamentaux dans l'animation territoriale, en lien avec les délégués du préfet. Nous regrettons de constater une nouvelle fois que cette ingénierie n'est pas pensée comme un enjeu.

INTER-RÉSEAUX DES PROFESSIONNELS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

L'Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social Urbain réunit depuis 1997 des professionnels engagés pour le développement des quartiers et des villes de la Politique de la Ville.

À travers une douzaine de réseaux régionaux et départementaux, mais aussi à travers des instances nationales, des groupes de travail et des plateformes partenariales, ils structurent des échanges, font valoir leur expertise pour promouvoir des projets de territoire durables participatifs et solidaires, défendre l'ingénierie et les métiers du développement territorial et peser dans le débat public.

Aujourd'hui, l'IRDSU, c'est :

- environ 600 professionnels impliqués dans les réseaux, les chantiers et les événements organisés
- près de 4 000 professionnels touchés à travers les listes de diffusion
- 60 professionnels au Conseil d'Administration, 11 au Bureau
- 11 régions ou départements organisés en réseaux
- des rencontres locales et nationales
- des groupes de travail : Métiers et ingénierie du développement territorial ; Égalité de traitement, prévention et lutte contre les discriminations ...
- des plates-formes partenariales : Carrefour des métiers du développement territorial; Collectif Pouvoir d'Agir; Séminaire pour la Promotion de l'Intervention Sociale Communautaire ...
- des outils d'échange et de partage de ressources, dont un site internet (+ de 4 000 visiteurs chaque mois)

Contacts :

- Khalid IDA-ALI - Président de l'IRDSU - kida-ali@vitry-le-francois.net
- Claire LEMEUNIER - Vice-présidente de l'IRDSU - claire.lemeunier@ville-cachan.fr
- Marc VALETTE / Benoît BOISSIÈRE – Chargés de développement de l'IRDSU – 02 40 89 10 18 – contact@irdsu.net www.irdsu.net